

C-351

First Session, Forty-first Parliament,
60 Elizabeth II, 2011

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-351

An Act respecting a Canadian Autism Day

FIRST READING, NOVEMBER 21, 2011

NOTE

2nd Session, 41st Parliament

This bill was introduced during the First Session of the 41st Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the First Session. The number of the bill remains unchanged.

MR. DAVIES

C-351

Première session, quarante et unième législature,
60 Elizabeth II, 2011

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-351

Loi instituant la Journée nationale de l'autisme

PREMIÈRE LECTURE LE 21 NOVEMBRE 2011

NOTE

2^e session, 41^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la première session de la 41^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la première session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

M. DAVIES

SUMMARY

This enactment designates the 23rd day of April in each and every year as “Canadian Autism Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 23 avril comme « Journée nationale de l'autisme ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-351

PROJET DE LOI C-351

An Act respecting a Canadian Autism Day

Loi instituant la Journée nationale de l'autisme

Preamble

Whereas Autism Spectrum Disorders affect persons in all aspects of their lives, including learning, physical abilities and socialization;

Whereas the rate at which children are diagnosed with Autism Spectrum Disorders is increasing alarmingly;

And whereas the Parliament of Canada wishes to raise awareness of Autism Spectrum Disorders;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Canadian Autism Day Act*.

CANADIAN AUTISM DAY

Canadian Autism Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the 23rd day of April is to be known as "Canadian Autism Day" in recognition and support of the many Canadians affected by Autism Spectrum Disorders.

Not a legal holiday

3. For greater certainty, Canadian Autism Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

Attendu :

que les troubles du spectre autistique touchent tous les aspects de la vie des personnes qui en sont atteintes, notamment l'apprentissage, les aptitudes physiques et la socialisation;

que le taux de diagnostic des troubles du spectre autistique chez les enfants s'accroît de façon alarmante;

que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser davantage la population aux troubles du spectre autistique,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur la Journée nationale de l'autisme*.

JOURNÉE NATIONALE DE L'AUTISME

2. Le 23 avril est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de l'autisme » en reconnaissance et pour le soutien des nombreux Canadiens aux prises avec des troubles du spectre autistique.

3. Il est entendu que la Journée nationale de l'autisme n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Préambule

5

10

Titre abrégé

15

Journée nationale de l'autisme

20

Statut

411143